

INTERPELLATION

Auteur UDC, par Eric Jacquod et Bruno Perroud
Objet Manque de transparence dans les écoles publiques
Date 11.06.2019
Numéro 3.0476

Depuis quelque temps l'école publique, qui jouit, rappelons-le, d'un monopole effectif, se cantonne de moins en moins à l'instruction publique et étend son rôle éducatif. Celui-ci doit rester le rôle primordial des parents.

Or il semble qu'une pratique a tendance à se répandre: l'école distribue un courrier informant d'une activité non obligatoire qui sera proposée aux enfants, mais sans y adjoindre un coupon réponse qui donnerait la possibilité aux parents de répondre tout simplement par «oui, je souhaite que mon enfant participe» ou par «non, je ne souhaite pas que mon enfant participe».

Si les parents ne souhaitent pas que leur enfant participe à cette activité, ils doivent écrire au titulaire de classe pour expliquer leur désaccord avec l'activité proposée. Le but de cette méthode est très clairement de décourager les parents de s'opposer à l'activité.

D'autre part, des parents, souhaitant en savoir plus sur l'activité proposée afin de pouvoir prendre une décision éclairée, se heurtent souvent à un refus d'information de la part de la direction de l'école, d'où la nécessité de passer par l'inspecteur scolaire.

L'école publique valaisanne, de par son influence, se doit d'être un modèle de transparence.

Or, il s'avère que certaines activités proposées font l'apologie de la théorie du genre ou du communisme. Nous avons même eu vent d'activités qui obligeaient des garçons à se déguiser en femme. D'autres activités, sous couvert de vouloir mener une enquête sur le climat de sécurité à l'école, introduisent même des questions purement privées et relatives à la vie familiale du style: «Est-ce que je peux parler de mes problèmes avec ma famille?»

Conclusion

Le département est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Les directions d'écoles et les enseignants ont-ils l'aval du Département pour faire la promotion de la théorie du genre ou du communisme?
2. Les directions d'écoles et les enseignants ont-ils l'aval du Département pour obliger les garçons à se déguiser en femme?
3. Les directions d'écoles et les enseignants ont-ils l'aval du Département pour entreprendre des enquêtes qui, de manière insidieuse, s'attaquent à la sphère privée et familiale?
4. Pourquoi les parents n'ont-ils pas accès aux questionnaires distribués aux élèves, de même qu'à tous les livres utilisés par l'école?
5. Ne pensez-vous pas que le manque de transparence peut jeter la suspicion sur l'école publique?